

DOSSIER

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE!

ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ

DATES DES FORMATIONS

SONDAGE « L'EAU ET VOUS »

LES RÉSULTATS

ZÉRO PESTICIDE, C'EST POSSIBLE

Il ne s'agit pas seulement d'environnement. La biodiversité est en chute, les abeilles sont malades, nombre d'espèces d'oiseaux et de petits rongeurs sont privées d'habitat, tant le territoire lémanique est victime de notre mode de vie. Pression du bétonnage sur la nature, d'une part. Pression des usagers sur l'eau d'autre part. Car on retrouve dans le Léman et ses rivières des résidus de pesticides notamment. Il en va aussi de la santé humaine. Parmi les milliers de substances inventées par l'homme pour son confort, certaines sont omniprésentes dans l'environnement et peuvent porter atteinte à la santé. Il faut garantir à long terme la possibilité de faire de l'eau potable à partir de celle du Léman. Il serait inadmissible de continuer les vieilles pratiques comme l'épandage de pesticides à des fins ornementales, avec les connaissances et craintes que l'on a désormais quant aux substances de synthèse. Généralisons un entretien des espaces verts sans pesticides sur les territoires communaux. Prônons-le aussi pour les parcs et jardins des entreprises, gérances et dans les jardins privés. Zéro pesticide : certaines communes y sont presque. C'est le fruit d'une réflexion, de l'engagement d'un service et d'un choix politique qui ne demande pas un courage démesuré à ses élus.

Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement de la Ville de Lausanne (VD)

ÉTAT DU LÉMAN

RECOMMANDATIONS 2009-2010 Informer la CIPEL sur les sources potentielles de pollution dans le bassin versant, quelles que soient leurs origines, ainsi que sur les produits concernés; inciter et accompagner les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la biodiversité des rives du lac et des rivières; mettre à disposition des consommateurs des détergents lave-vaisselle sans phosphate et les inciter à les utiliser; telles sont trois des recommandations de la CIPEL adoptées fin 2009. Texte intégral sur www.cipel.org/sp/IMG/pdf/Recommandations-2009.pdf

PHOSPHORE Le taux de phosphore dans le Léman est toujours à la baisse (23,1 microgrammes par litre en 2009), malgré une légère inflexion de sa courbe de décroissance probablement due à un facteur saisonnier. Le taux de 20 microgrammes par litre fixé comme objectif pour 2010 par la CIPEL ne sera toujours pas atteint en 2010. Une bonne raison pour poursuivre les efforts, notamment en visant un rendement d'épuration optimum pour l'élimination du phosphore dans les stations d'épuration et l'utilisation généralisée de détergents lave-vaisselle sans phosphate.

D'UN PLAN D'ACTION À L'AUTRE La CIPEL dresse cette année le bilan du plan d'action 2001-2010 « Pour que vivent le Léman et ses rivières » et prépare le plan qui couvrira la période 2011-2020. La problématique des micropolluants et l'importance de renaturer rives et rivières seront des priorités fortes. Les différents acteurs de l'eau seront interrogés sur ce futur plan.

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE!

DOSSIER



LES PESTICIDES FIGURENT PARMIS LES MICROPOLLUANTS : PRODUITS TOXIQUES PAR NATURE, ILS SE RETROUVENT À DE FAIBLES CONCENTRATIONS DANS L'EAU DU LAC ET L'ON SAIT QU'ILS SONT RÉPANDUS DANS TOUS LES COMPARTIMENTS DE L'ENVIRONNEMENT. LEUR PRÉSENCE PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES INDÉSIRABLES SUR LA SANTÉ DES HUMAINS, LA FAUNE, LA FLORE ET LA QUALITÉ DE L'EAU.

DES EFFETS ENCORE MÉCONNUS

On attribue aux pesticides des conséquences sur la biodiversité, les populations d'abeilles et des cancers précoces chez les personnes les plus exposées. Face à ces dangers potentiels, certaines communes n'utilisent plus les pesticides pour leurs espaces verts. Se basant souvent pour cela sur le concept de « gestion différenciée », elles adaptent l'entretien de chaque surface à la vocation de celle-ci. Cette diversification des plantations et de l'entretien favorise généralement la nature, les espèces locales et la végétation-hôte, qui s'autogère et offre logis et nourriture à la faune.

UNE PRATIQUE FORT RÉPANDUE

Les années 1950 à 80 ont vu triompher dans les villes et dans les mentalités le syndrome du « propre en ordre ». Gazon façon green de golf et plantes ornementales avaient pour corollaire un traitement à base d'herbicides sélectifs ciblés sur les « mauvaises herbes » et de pesticides pour lutter contre envahisseurs et maladies. Pratiqué à large échelle dans un souci de planification, ce modèle a conduit à une banalisation du paysage urbain, où la pelouse était la norme, la moindre bande herbeuse étant fauchée systématiquement, quel que soit son usage. Faute de connaissances ou de main-d'œuvre, le modèle intensif d'entretien des parcs et bordures de route reste aujourd'hui de mise dans nombre de communes, de même que dans les parcs et jardins propriétés d'entreprises privées ou publiques. A la Ville de Lausanne, par exemple, où ce mode de fonctionnement a duré jusqu'en 1991, les jardiniers se souviennent qu'ils recevaient et appliquaient un calendrier comprenant la liste des substances à épandre.

NATURE EN VILLE

La « gestion différenciée », adoptée par plusieurs communes urbaines ou périurbaines du bassin versant aujourd'hui, consiste à appliquer le bon en-

retien au bon endroit. Elle est issue d'une vision plus naturelle de l'espace urbain, s'éloignant du soin intensif requis par le jardin « propre en ordre ». Ce courant a émergé dans les pays du nord de l'Europe (Royaume-Uni, Scandinavie) dans les années 70 déjà. Complexe au démarrage, puisqu'il s'agit de faire entrer chaque espace dans une catégorie spécifique (selon sa vocation et l'entretien que celle-ci implique), la démarche est particulièrement pertinente pour les communes qui ont de grandes surfaces, ou de plus en plus de surfaces à entretenir. Elle est également bien adaptée aux sites sensibles et naturels par son approche environnementale. L'entretien différencié répond à plusieurs enjeux : environnementaux, culturels, sociaux et économiques et s'inscrit à ce titre parfaitement dans un cadre de développement durable, comme les agendas 21.

L'EXEMPLE LAUSANNOIS

La capitale vaudoise a instauré le développement durable avant l'heure en 1992 dans ses parcs et jardins. La gestion différenciée avait pour objectif de diminuer l'impact négatif des travaux de jardinage sur l'environnement, mais aussi d'optimiser les moyens et d'apporter plus d'esthétique en variant l'aspect du paysage. Chaque espace a été minutieusement décrit, classifié selon son rôle, afin de planifier le traitement à lui appliquer. Après 18 ans, le résultat le plus frappant pour le promeneur en été, ce sont les vastes prairies fleuries qui ont remplacé certaines pelouses, la présence de massifs de coquelicots, de fleurs des champs et même d'orties au pied des arbres de bord des routes, mesures ayant fait grimper le nombre et la variété des papillons. Ces derniers dépendent en effet pour leur nourriture et leur reproduction de plantes sauvages provenant de prairies et pâturages entretenus de manière extensive, fauchées une fois l'an, voire moins. Le retour d'une biodiversité en ville est manifeste, comme en témoigne aussi la présence de plusieurs espèces d'orchidées



indigènes et de 17 espèces de chauve-souris. Pour autant, les parcs historiques et roseraies n'ont pas l'air négligés.

Cet entretien différencié n'a pas été facile à adopter pour les employés, parfois ébranlés dans leurs convictions. Philippe Curdy, délégué à la nature de la division entretien du service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne souligne l'importance de bien communiquer le changement aux collaborateurs, de l'accompagner d'échanges participatifs et de journées de formation, pour donner du sens. « C'est d'abord une relation que l'on tisse avec les gens de terrain. Dans les roseraies de la Vallée de la Jeunesse, l'employé chargé de ramasser les papiers a pour tâche de surveiller l'évolution d'une invasion de pucerons contrôlée par des coccinelles prédatrices. Il redevient acteur de sa promenade ». Totalemement convaincu par l'intérêt de la démarche, l'ingénieur paysagiste souligne que l'humain y est aussi gagnant que l'environnement, car le jardinier retrouve les sensations de son métier qu'il n'avait plus l'occasion d'utiliser. Quant au pique-niqueur de midi, il peut être assuré que les arbres sous lesquels il se pose ne viennent pas d'être aspergés de produits toxiques et bénéficie de ce plus en qualité de vie qu'est la biodiversité en ville.

DE VRAIS ESPACES VERTS

« Appartenir à un service dynamique et novateur est également source de fierté, déclare Philippe Curdy. » Le temps gagné par l'espacement de la tonte des pelouses est réaffecté à des tâches de désherbage manuel. Il en résulte une meilleure gestion des ressources. Lausanne innove aussi en recourant à des pratiques anciennes neutres pour l'environnement. Un cours de fauchage à la faux a été donné en été 2009 et chaque employé du service a reçu un modèle de faux de son choix. La contribution d'un cheval de trait pour les transports de végétaux est envisagée. Le service se

dote en outre de machines de désherbage mécanique et connaît une baisse remarquable de sa consommation de produits phytosanitaires. Ainsi, un secteur précis de la ville qui utilisait un herbicide à base de glyphosate destiné aux prairies, arbustes et ronces, est passé de 15 litres en 2002 à 0 litre en 2005. Dans le cas d'un autre herbicide appliqué sous les arbres, le même secteur en a consommé 113 kg en 2002, 22 kg en 2005 et 0 en 2009. D'autres substances restent utilisées, mais l'objectif est au zéro pesticide. La décision vient du politique et a été clairement affirmée par les élus en 2009.

EN FRANCE AUSSI

Cité aux ronds-points fleuris de massifs abondants, Thonon-les-Bains a adopté l'entretien différencié en 2000. « Planter les bonnes espèces aux bons endroits en fait aussi partie. Une mauvaise implantation nous oblige à revenir tailler chaque année pendant 30 ans », souligne Bernard Delorme, directeur du service des espaces verts de la Ville de Thonon. Selon ses calculs, 70 % des désherbants et 90 % des insecticides et fongicides ont été supprimés. Dans le centre horticole, comme à Lausanne, maladies et envahisseurs sont traités par des auxiliaires tels que nématodes, guêpes et champignons. 300'000 fleurs sont produites ainsi sans chimie. Mais il ne croit pas à la suppression totale des produits phytosanitaires pour l'instant. « La population demande une esthétique de propreté et l'on manque encore de méthodes de substitution », estime-t-il. Globalement bien acceptée, la gestion différenciée à Thonon, voulue par une mairie innovante, est entrée dans les pratiques, grâce notamment à des interventions de formateurs extérieurs. La formation concerne également les cadres du service. « Il faut faire comprendre que ce n'est pas un retour en arrière. Le développement durable, c'est agir avec conscience. Le Grenelle de l'Environnement, heureusement, a marqué les esprits, » relève Bernard Delorme.

INFORMER LA POPULATION

Confrontée dans ses promenades à des paysages qui semblent moins entretenus, la population, habituée aux parcs et jardins « propres en ordre » peut se montrer critique. Il s'en faut de peu pour qu'un parc donne une impression d'abandon, à même de susciter un sentiment d'insécurité. Souvent inconsciente des erreurs commises par le passé, la population se montre réceptive aux explications. Petit à petit, grâce à des panneaux, à des articles dans la presse ou des échanges avec les employés sur le terrain, les citoyens sont sensibilisés au thème de l'écologie. Il semble que les Lausannois apprécient aujourd'hui la richesse et la diversité des espaces verts. Même constat à Sion (VS), où le chef des jardiniers de la Ville, Philippe Quinodoz, a également introduit une démarche écologique volontaire et non-doctrinaire. « Expliquer la démarche fait passer le message. Les encouragements succèdent aux incompréhensions », dit-il.

NUANCE D'APPLICATION

Le paysage, les eaux, la nature de tout le bassin lémanique et de ses rivières profiteraient de l'application d'une forme de gestion différenciée des espaces verts dévolus à l'ornement et à l'agrément du promeneur. Des communes périurbaines comme, entre autres, Le Mont-sur-Lausanne (VD), Vernier, Onex ou encore Lancy (GE) s'y sont déjà attelées. Il faut cependant tenir compte de la situation de petites communes rurales ou périurbaines qui ne disposent pas forcément d'un service spécialisé, mais parfois d'un seul employé, chargé à la fois de la réparation des routes, du fleurissement mais aussi du déneigement d'un vaste territoire. Leurs autorités peuvent toutefois s'informer sur les possibilités d'améliorer leur gestion sur le lien de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USPP) : www.vssg.ch



Philippe Curdy, des Espaces Verts de la Ville de Lausanne - 1

Bernard Delorme, des Espaces Verts de la Ville de Thonon - 2

La ville de Lausanne cherche des solutions pour abandonner les produits chimiques - 3

A l'école, des bacs de plantes décoratives indigènes suscitent des initiatives de jardinage scolaire - 4

Fauchées une à deux fois l'an, les prairies maigres en ville économisent la main d'œuvre - 5

Alternative aux désherbants, le brûlage des herbes indésirables au moyen d'un bec à gaz - 6

Un mur de pierres sèches construit à l'ancienne sert d'habitat à de nombreuses espèces - 7

Les fleurs des champs donnent vie aux ronds-points et bordures de route - 8

1 ©Alain Kissing 2 ©Ville de Thonon 3 à 8 ©Ville de Lausanne

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE RÉPOND À DIFFÉRENTS ENJEUX :

• Enjeux environnementaux

- préserver la biodiversité des espaces naturels ;
- limiter les pollutions par les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides) ;
- gérer les ressources naturelles : économies d'eau, gestion des déchets verts...

• Enjeux culturels

- valoriser l'identité des paysages communaux ;
- mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux ;
- diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier.

• Enjeux sociaux

- améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces ;
- éduquer le grand public à l'environnement ;
- favoriser l'implication des collaborateurs intervenant sur les espaces verts.

• Enjeux économiques

- faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes (augmentation des surfaces) ;
- optimiser les moyens humains, matériels et financiers ;
- maîtriser les temps de travail ;
- adapter le matériel (faucheuse, broyeur...).

INTERDICTIONS MÉCONNUES

Le saviez-vous ? Il est interdit en Suisse d'épandre des produits chimiques sur les espaces goudronnés ou non-cultivés, soit sur la terre nue. C'est l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques qui le stipule. Quant à la France, elle a également des dispositions restrictives pour l'usage de tout produit phytosanitaire (cf : arrêté du 12.09.2006). Toutefois, il apparaît que ces règlements, à défaut d'être bien connus, ne sont pas forcément appliqués par les utilisateurs de tous bords. D'où l'importance pour les collectivités publiques de jouer un rôle exemplaire, en particulier en offrant des formations à leurs employés chargés de l'entretien des bordures de routes et espaces verts. Le SANU, institut suisse de formation au développement durable, collabore à ce titre avec la CIPEL pour tenter de sensibiliser les 570 communes du bassin lémanique à la problématique.

DES RÉGLEMENTATIONS RESTRICTIVES

En Suisse, l'utilisation de produits chimiques est régie par 5 lois et 3 ordonnances ayant pour but de protéger l'environnement, les eaux et la population. Celles-ci stipulent notamment :

- L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les réserves naturelles, roselières et marais, mais aussi dans les haies et bosquets et sur une bande de 3 m le long de ces derniers. Ainsi que dans d'autres zones comme les voies ferrées.
- Les herbicides et fongicides sont interdits sur les toits, terrasses, emplacements servant à l'entreposage, les routes, chemins et places ainsi qu'à leurs abords, sur les talus et bandes de verdure le long des routes et voies ferrées. Des exceptions existent toutefois, notamment pour le traitement plante par plante des plantes posant problème.

En France, les règlements sont rassemblés dans l'arrêté du 12 septembre 2006 du ministère de l'agriculture et de la pêche sur les produits visés à l'article L. 253-1 du code rural. Y sont stipulées :

- L'obligation pour tout produit visé de disposer d'une autorisation de mise sur le marché.
- L'obligation de faire figurer des précautions d'utilisation et la mention N-DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT et son logo sur l'étiquette des produits.
- La précision des conditions d'utilisation : par exemple, l'autorisation d'épandre seulement si le vent a une intensité égale ou inférieure à 3 sur l'échelle de Beaufort et un « délai de rentrée » interdisant l'accès à toute zone traitée pendant plusieurs heures après l'application.
- Des dispositions destinées à limiter les pollutions ponctuelles. Elles précisent la manière de procéder avec les fonds de cuves (restes de traitements) de bouillies phytosanitaires.
- La définition des zones non traitées (5, 20 ou 50 mètres) au voisinage des points d'eau. Ces derniers comprennent les cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents.

DATES DES FORMATIONS

ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ



Aire de repos aménagée dans la réserve - 9 naturelle du delta de la Dranse, à Thonon

Le guide du jardin naturel de la CIPEL - 10 (voir ci-dessous)

© Ville de Thonon

PROPOSITIONS DE FORMATION DESTINÉES AUX EMPLOYÉS DE COMMUNES POUR UNE GESTION DES BORDURES DE ROUTES ET ESPACES VERTS SANS PESTICIDES. CÔTÉ SUISSE, LE SANU, INSTITUT SUISSE DE FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROPOSE DES JOURNÉES DE FORMATION. EN FRANCE, LE CNFPT (CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE) A UN PROGRAMME ABONDANT.

> CNFPT (RHÔNE-ALPES-GRENOBLE)

- **Stage «Espaces verts et développement durable»**
03 au 05 mars 2010 à St-Martin-d'Hères (38)
- **Stage «Nouvelles technologies écologiques et gestion des espaces verts»**
27 au 29 avril 2010 à St-Martin-d'Hères (38)
- **Stage «La lutte biologique : alternative aux produits phytosanitaires»**
02 au 04 avril 2010 à Bourg-lès-Valence (26)
- **Stage «Désherbage, bonnes pratiques»**
(toxicité, stockage, limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires)
19 au 20 avril 2010 à Seynod (74)
- **Stage «Les économies d'eau en arrosage des espaces verts»**
01 au 02 juin 2010 à St-Martin-d'Hères (38)
- **Stage «le milieu de vie de la plante»**
06 au 07 mai 2010 à St-Martin-d'Hères (38)
- **Stage «La biodiversité, faune, flore et corridors écologiques»**
27 au 28 octobre 2010 à St-Martin-d'Hères (38)
- **Stage «connaître les plantes envahissantes et moyens de lutte» www.cnfpt.fr**
10 au 11 juin 2010 à St-Martin-d'Hères (38)

www.cnfpt.fr

> SANU

- **Séminaire pratique «Entretien dans la commune sans pesticides»**

Destiné aux employés de communes.

4 juin 2010 à Lausanne (VD)

8 juin 2010 à Thonon, Haute-Savoie, F.

(le 9 juin, jour de réserve en cas d'affluence)

- **«Terrains de sport engazonnés»**

Choisir le bon système, minimiser l'entretien.

Bases théoriques pour la planification des terrains et leur entretien. En collaboration avec l'Office fédéral de Sport OFSPO. www.sanu.ch
15 septembre 2010 à Macolin (BE), Suisse

www.sanu.ch

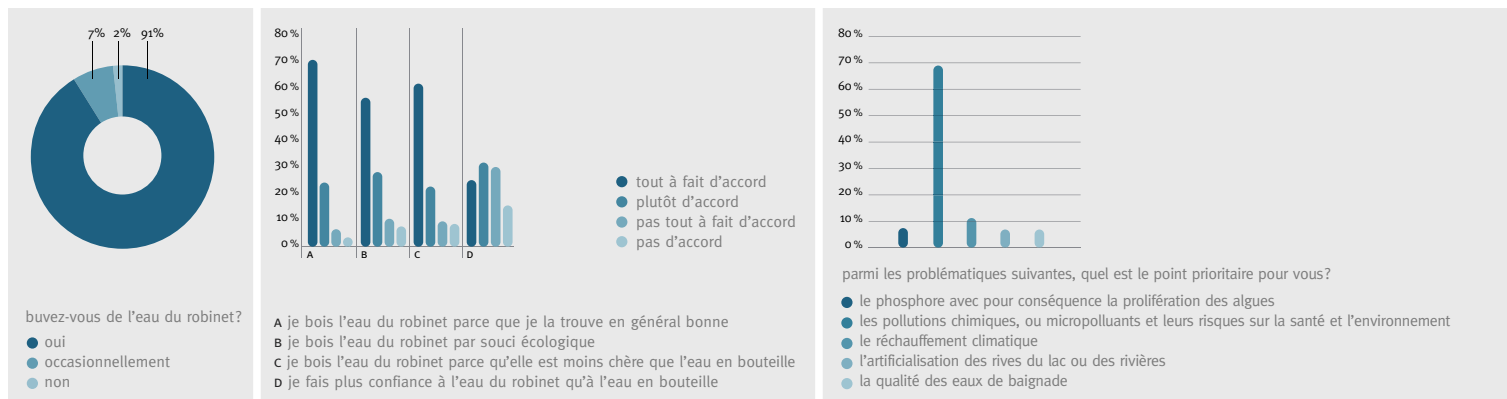
SOIGNER SON JARDIN SANS POLLUER

«Le guide du jardin naturel» de la CIPEL est une base pour se passer des pesticides et engrais issus de la chimie industrielle dans les jardins privés. Ce guide au format poster, truffé de conseils de base pour jardiner au naturel, est sorti de presse en 2006 et a été réédité plusieurs fois. Il peut être commandé gratuitement à la CIPEL (coordonnées au verso) et téléchargé sur: www.cipel.org/sp/IMG/pdf/JardinNaturel_A4_100dpi.pdf

Outre ce petit guide informatif, il existe quantité d'ouvrages sur le jardinage au naturel et la culture biologique en librairie. L'on trouve également de nombreux sites internet sur le sujet.

SONDAGE « L'EAU ET VOUS »

LES RÉSULTATS



LA CIPEL A LANCÉ FIN 2009 UN SONDAGE AUPRÈS DE LA POPULATION DU BASSIN VERSANT AFIN DE CONNAÎTRE SON SENTIMENT AU SUJET DE LA QUALITÉ DE L'EAU. EN MOINS DE DEUX MOIS, PLUS DE 2'300 PERSONNES Y ONT RÉPONDU PAR INTERNET, SIGNE D'UN INTÉRÊT DE LA POPULATION CONNECTÉE POUR CES QUESTIONS.

Les graphiques illustrent les réponses au sondage par internet. En outre, en décembre 2009, 300 personnes ont été questionnées sur le terrain dans la région lémanique, en Suisse comme en France, à bord des bateaux de la CGN, Compagnie générale de navigation sur le léman et dans des lieux fréquentés (marchés, abords des gares notamment).

EAU DU ROBINET

Les sondés se disent plutôt préoccupés par l'avenir de l'eau (3 personnes sur 4) et en particulier par la qualité de l'eau de boisson (4 personnes sur 5). Près de 9 personnes sur 10 boivent d'ailleurs l'eau du robinet. Elles le font d'abord parce qu'elles la trouvent généralement bonne et au deuxième rang des raisons, parce qu'elle est moins chère que l'eau en bouteille. 8 personnes sur 10 consomment des poissons du Léman ou des rivières, mais elles sont plus de 4 sur 10 à reconnaître ne pas savoir si ceux-ci sont moins contaminés que ceux d'autres origines, ce qui témoigne d'un manque de connaissances et d'informations disponibles à ce sujet.

PRIORITÉS DES ENJEUX

La CIPEL, qui est en train d'élaborer le prochain plan d'action de son territoire en faveur du Léman (2011-2020), était soucieuse de connaître les priorités de la population en matière de qualité de l'eau afin d'en tenir compte. Les pollutions chimiques, micropolluants et leurs risques pour la santé et l'environnement arrivent au premier rang des priorités de l'échantillon (68% des sondés internet), avec une particularité pour le sondage terrain: En France, ce sujet est considéré par plus de la moitié des gens comme une priorité. Côté suisse, le réchauffement climatique arrive légèrement devant les pollutions chimiques. Ce décalage semble montrer que le Grenelle de l'environnement en France a contribué à faire émerger le sujet des micropolluants, tout en l'accompagnant de mesures. Il existe par exemple chaque année en France, une « semaine sans pesticides ».

GESTES ÉCOLOGIQUES

Les sondés disent participer beaucoup à la préservation de la qualité de l'eau par des gestes écologiques. Quant à savoir ce qu'ils font, 90% répondent qu'ils respectent la réglementation en évitant de jeter les produits dangereux dans le lavabo et les toilettes, ainsi que dans les grilles d'eau claire. La prévention à la source des pollutions domestiques serait donc bien ancrée dans les mentalités. En outre, deux tiers des sondés disent limiter leur consommation d'eau. Par ailleurs, près de la moitié dit choisir les produits cosmétiques et ménagers les plus naturels possible et acheter des produits issus de l'agriculture biologique. Près de 90% d'entre eux pensent que pour sauvegarder la qualité de l'eau du Léman, il faut choisir un détergent sans phosphate pour le lave-vaisselle. Cependant, la moitié seulement dit le faire. Le fait qu'il n'est pas simple de remarquer ces produits dans les grandes surfaces y contribue certainement, même s'il en existe maintenant 8 différentes marques côté suisse et 19 côté français. Il reste donc pertinent de continuer à informer sur le sujet. Les chiffres de ce chapitre sont au final extrêmement encourageants. Ils donnent à penser que les messages de prévention ont déjà des adeptes en nombre.

VRAI-FAUX

Le test de connaissances sur l'eau montre que les sondés répondent en général juste. Toutefois, à l'affirmation « A la sortie de la station d'épuration des eaux usées, l'eau est potable », 36% des sondés ont répondu « oui », alors que ce n'est bien évidemment pas le cas. Il existe probablement une confusion dans les esprits entre les deux types d'installations de traitement de l'eau: les stations de traitement de l'eau potable et les stations d'épuration des eaux usées. Encore un aspect qui illustre la nécessité d'accentuer l'information au public.

Editeur
CIPEL
ACW - Changins - Bâtiment DC
rte de Duillier, cp 1080, CH-1260 Nyon 1
tél +41 (0)22 363 46 69
cipel@cipel.org, www.cipel.org

Responsable de publication
François Rapin

Rédaction
Anne Bussy

Conception graphique
Atelierk, Lausanne - www.atelierk.org

Imprimerie + Tirage
PCL, Renens
Imprimé sur papier 100% recyclé
Tirage à 16'000 exemplaires

Image couverture
Intempéries à La Tour-de-Peilz © Colette Hein Vinard